

L'habitat horizontal de Georges Candilis

Questionner la série pour une patrimonialisation ouverte

Audrey Courbebaisse, professeur LOCI-UCL / Laura Girard Maitresse de conférences associée ENSA Toulouse

Résumé (1000 caractères max) :

Cet article interroge la prise en compte de la dimension sérielle de l'habitat de la seconde moitié du XX^e siècle dans les processus de patrimonialisation institutionnelle et sociale, à partir de l'habitat évolutif horizontal de Candilis, Josic et Woods et notamment, la cité des Mûriers à Toulouse, labellisée « Patrimoine du XX^e siècle » en 2016. La cité est la synthèse de la double recherche de ses architectes sur l'évolutivité du logement et sur un habitat méditerranéen dans laquelle s'inscrit une série de projets caractérisés par l'agglomération de maisons compactes et le développement de l'espace habité autour de patios. Dans quelle mesure la sérialité amenée par la paternité de l'œuvre et la sérialité inhérente au projet questionnent-elles le processus de patrimonialisation ?

Sont mobilisés, les archives de la cité des Mûriers et des autres projets de l'équipe Candilis ainsi que des entretiens menés avec les habitants et les services de la conservation des Monuments historiques.

Audrey Courbebaisse est professeure en « Conception des habitats » à la faculté d'architecture LOCI à l'UCLouvain. Ses recherches questionnent le devenir des ensembles d'habitations construits au XX^e siècle. Elle est co-responsable du projet Toulouse, du grand ensemble à la ville durable » au sein du programme de recherche « Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle.

Laura Girard est maîtresse de conférences associée HCA à l'ENSA Toulouse, rattachée au Laboratoire de Recherches en Architecture (LRA). Elle a participé au sein de AARP à l'inventaire de l'architecture du XX^e siècle de la région Midi-Pyrénées. Elle a soutenu sa thèse de doctorat Cifre en 2019, intitulée « L'architecture en brique en Midi toulousain 1910-1947. Les architectes face au renouvellement technique et culturel » à l'ENSA Toulouse et l'Université de Toulouse.

Afin d'interroger la prise en compte de la dimension sérielle de l'habitat de la seconde moitié du XX^e siècle dans les processus de patrimonialisation, nous avons choisi de partir de l'œuvre de Georges Candilis, Alexis Josic et Shadrach Woods, remarquable pour la cohérence et la continuité des principes qu'elle développe autour du projet d'un « Habitat pour le plus grand nombre¹ ». Dans le contexte des années 1950-60 (besoin urgent de logements et urbanisation massive des territoires) les recherches menées au sein de l'Atelier des Bâisseurs au Maroc et en Algérie (ATBAT-Afrique), leur permettent de mettre point des logements types qu'ils répètent et assemblent de manières variées dans différentes opérations. Le Concours Million, lancé à partir de 1953 par le ministère de la Reconstruction français, acte véritablement le début de leurs recherches sur l'assemblage et la combinatoire de cellules types, engendrant près de cinq mille logements avec des opérations emblématiques telles que l'extension de Bagnols sur Cèze (1954-59)² et la cité de l'Etoile à Bobigny (1956-63)³. À partir de 1963, dans le cadre de la politique d'aménagement touristique du littoral Languedoc Roussillon et de la mission Racine, G. Candilis est chargé de la construction de plusieurs villages de vacances dont Les Carats à Port-Leucate (1967-69)⁴. En parallèle, les recherches sont nourries par l'engagement et la production écrite du groupe au sein des CIAM puis du Team Ten⁵. C'est dans ce contexte et dans le cadre du grand projet de ville nouvelle de Toulouse le Mirail, qu'est réalisée la cité des Mûriers (1967-71), aboutissement des recherches sur l'habitat horizontal évolutif.

Depuis une quinzaine d'années, cette œuvre fait l'objet d'une reconnaissance institutionnelle avec la labellisation « Architecture contemporaine remarquable », voire l'inscription au titre des Monuments Historiques, de plusieurs projets. Cette patrimonialisation interroge sur l'opérabilité du critère sériel dans la reconnaissance du travail des architectes mais aussi sur l'intégration des appropriations habitantes d'un habitat pensé pour être évolutif. Dans la première partie, nous définissons la dimension sérielle de l'œuvre de Candilis, Josic et Woods et observons son opérabilité dans le processus de patrimonialisation. La seconde partie, centrée sur la cité des Mûriers à Toulouse, interroge la patrimonialisation comme construction sociale, entre reconnaissance de la paternité de l'œuvre et régulation spontanée des velléités d'appropriations habitantes.

1. L'habitat évolutif horizontal de Candilis : une série faisant patrimoine ?

Une recherche conceptuelle qui fait sens

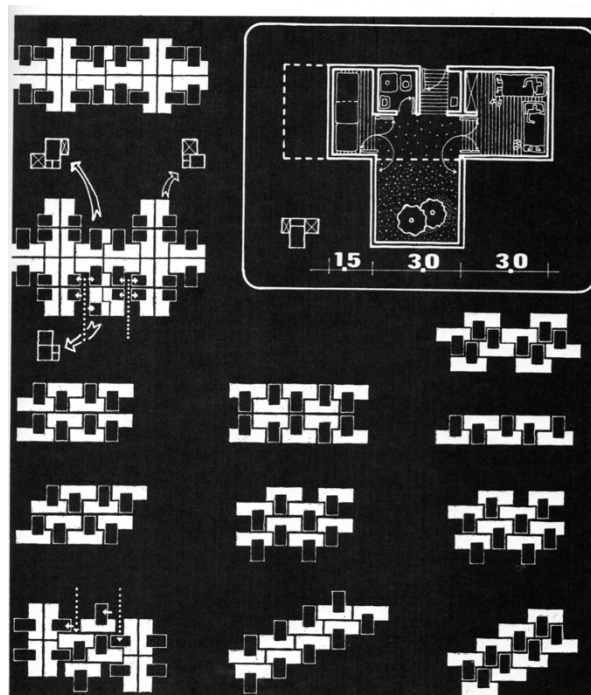
L'œuvre de Candilis, Josic et Woods est l'objet d'une fortune critique écrite relativement pauvre compte-tenu du nombre de leurs réalisations et écrits⁶, et du regard savant porté par quelques spécialistes de l'architecture du XX^e siècle mettant en lumière la constance et la cohérence de leur démarche entre 1955 et 1962.

Bernard Huet (1975), dans la revue *L'Architecture d'Aujourd'hui*, fait émerger la part singulière et innovante de leur démarche qu'il résume comme le « mariage de la casbah et du meccano », soit la rencontre entre une « fascination pour l'habitat méditerranéen et une préoccupation obsessionnelle du logement économique pour le plus grand nombre ». Selon lui, leur apport est à apprécier sur une « conception de l'espace du logement, flexible, modifiable et appropriable et donc capable d'accueillir toutes les différences culturelles »⁷.

Rémi Papillault dans la monographie consacrée au Mirail (2008), inscrit leur pratique dans la démarche du Team Ten. Toulouse le Mirail apparaît comme la « synthèse de l'apport de Candilis, Josic et Woods au Team Ten ». Sont notamment mis en avant les principes, de *flexibilité intérieure* de l'habitat permettant l'identité et le changement, de *flexibilité extérieure* permettant la croissance urbaine, de *groupement* en unités visuelles constitué de différentes sortes d'habitats rassemblés en cluster⁸.

Bénédicte Chaljub, dans la monographie dédiée à l'équipe (2010), situe leur « œuvre critique et créative » autour de trois principes qui sont la *trame* comme « figure d'arrangement géométrique associant un bâtiment et ses assemblages », *le type*, disposition pensée en plan mais aussi parfois en coupe et *les concepts à l'œuvre*, que nous comprenons comme une série de principes conceptuels développés tout au long de la carrière des architectes et mobilisant les notions d'organisation (plutôt que de composition), de « développement organique » ou encore d'évolutivité⁹.

Figure 1 : Recherches à partir de la répétition et de l'assemblage de maisons types. Source : Georges Candilis, Recherche sur l'architecture de loisirs, Paris, Eyrolles, 1973, p. 39



Si la série se définit comme une suite d'éléments répondant à une même loi¹⁰, nous pouvons considérer que la réitération continue et constante de ces principes (faisant loi) réunit les différents projets de l'équipe en une série, parce que « c'est au niveau de la fabrication même de l'objet qu'est intervenue la multiplicité »¹¹. Ainsi la conception de types et de leurs assemblages par Candilis, Josic et Woods, l'usage de trames permettant de penser l'évolutivité des logements dans le temps et dans l'espace sont à la fois ce qui permet de penser cette multiplicité et le dénominateur commun à l'ensemble de leurs projets. Dit autrement, par leur fidélité à ces principes, les architectes créent une série d'œuvres unitaire et faisant « ensemble ». Ici, la série n'est ni programmatique, ni géographique. Nous pourrions la qualifier de conceptuelle. Or, à quel point cette dimension est-elle conscientisée et prise en compte dans le cadre de la patrimonialisation des créations de l'équipe ?

Patrimonialisation discontinuée de l'œuvre de Candilis, Josic et Woods

A l'international, seules les œuvres construites à Casablanca (ATBAT) font l'objet d'une valorisation. Sans être institutionnellement protégées, les Carrières centrales avec les immeubles « Sémiramis » et « Nid d'abeilles », la cité des Jeunes dans le quartier Anfa sont au programme des visites guidées organisées pour les Journées du Patrimoine et figurent parmi les 100 réalisations les plus importantes répertoriées par le *Guide des architectures du XX^e siècle*¹².

En France, une dizaine de projets de logements ont reçu à ce jour le label « Architecture Contemporaine Remarquable » et deux d'entre eux sont protégés au titre des « Monuments Historiques »¹³. La temporalité et la méthodologie qui ont présidé à la sélection des œuvres diffèrent d'une région à l'autre¹⁴. Nous avons tenté de comprendre dans quelle mesure, la dimension sérielle de l'œuvre de Candilis, Josic et Woods avait été prise en compte, et ce malgré l'apparent cloisonnement des démarches.

Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, Michèle François, correspondante du label ACR pour la DRAC Occitanie, revient sur les arguments en faveur de la labellisation de l'œuvre des architectes. Pour la cité du Bosquet à Bagnols-sur-Cèze labellisée en 2014, la cohérence du projet avec les principes conceptuels des architectes a joué en faveur de sa labellisation. Cet argument est repris dans un article publié avec Valérie Gaudard en 2019, où elle explique en quoi les Villages Vacances Famille (VVF) des Carrats et des Rives des Corbières à Port Leucate reprennent les « caractéristiques de l'habitat de loisirs à vocation sociale voulue par la Mission Racine, une spécialité de l'architecte *du plus grand nombre*. Le *village grec* est quant à lui typique de la pratique architecturale de Candilis sur le principe des maisons-patios, avec la juxtaposition d'unités d'habitation articulées autour de placettes et de circulations plantées ». Pourtant, pour M. François, cette continuité des principes mis en œuvre par les architectes ne saurait faire série, seule la *série typologique* semble légitime¹⁵.

La justification officielle de la labellisation dans le Gard et l'Hérault met en avant la singularité programmatique et donc l'unicité de la cité du Bosquet au regard de l'œuvre : « dans l'œuvre de Georges Candilis, architecte spécialisé dans le logement social, cette cité de maisons individuelles de qualité, édifiée pour un public aisé, est unique »¹⁶. La référence à l'œuvre de Candilis n'est utilisée que pour légitimer la singularité de la cité labellisée et non pour inscrire celle-ci dans une série de créations.

On retrouve cette ambiguïté de discours dans le cadre de la labellisation des Mûriers à Toulouse. Sur les 26 bâtiments de Candilis, Josic et Woods répertoriés par l'inventaire régional (sur les 2300 au total), 5¹⁷ ont été retenus dans la liste des 102 bâtiments dits exceptionnels, prévus pour être labellisés « Patrimoine du XX^e siècle ». La cité des Mûriers en fait partie. La dimension d'appartenance à l'ensemble de l'œuvre est évoquée mais de manière très générale dans l'étude monographique réalisée : « Candilis qui aura toujours revendiqué sa culture grecque dans ses compositions, fait ici la synthèse entre habitat de loisirs, ses racines grecques, et le thème du cluster en *mat building* ». La notion de singularité n'est pas mentionnée, par rapport à cette œuvre, mais plutôt pour signifier l'originalité de la cité par rapport à d'autres habitats plus conventionnels : « La singularité du lotissement génère une véritable cohésion et envie de partage des habitants ».

Figure 2 : Fiche d'inventaire de la cité des Mûriers – source : AARP, 2014

Patrimoine du XX^e siècle en Région Midi-Pyrénées

Lotissement des Mûriers, Toulouse 1971

Localisation	Haute-Garonne (31) / Toulouse	Bellefontaine; 17 allées Bellefontaine; 39-41 rue Paul
Programme	Urbanisme et espaces aménagés	Cadastre 310840BL0433
Commanditaire	Entreprise Pippi frères	GPS 43.9275990
Maitres d'œuvre	CANDILIS Georges (architecte); DESGREZ Paul (architecte associé)	

Contexte
Cet ensemble résidentiel de logements individuels se situe au Sud du quartier de Bellefontaine, à proximité de la route de Seysses. Elle est comprise entre les allées de Bellefontaines, les rues Paul Gauguin et de Rimont. Le logement individuel est la troisième échelle d'habitat proposée par l'agence Candilis pour le projet Toulouse le Mirail, à côté des grands immeubles, dont la hauteur varie entre 6 et 14 étages, et les petits immeubles, comprenant 8 à 10 logements. Le lotissement est situé en périphérie du grand projet et s'accroche aux quartiers pavillonnaires qui bordent la route de Seysses. Les architectes Georges Candilis et Paul Degrez signent les plans de l'ensemble résidentiel en 1971 pour le compte de la Société Civile Immobilière de Bellefontaine créée par Giesper Promotion.

Les Maitres d'œuvre
Georges Candilis (1913-1995) fait ses études à l'école polytechnique d'Athènes et s'installe en France en 1945, où il travaille à l'agence de Le Corbusier, sur l'Unité d'Habitation de Marseille notamment. Il réalise avec Shadrach Woods (1923-1973) des logements économiques au Maroc à partir de 1951 dans le cadre de l'ATBAT. Tous deux s'associent en 1955 avec Alexis Josic (1921-). Ils remportent le concours Logéco dans le cadre de l'opération Million et en 1961 la ville satellite du Mirail lancé par le Maire de Toulouse Louis Bazerque. Paul Degrez est architecte et travaille à l'agence toulousaine d'Alain et Jean-Marie Lefèvre pour Georges Candilis de 1966 à 1972.

L'édifice
Le programme comprend la réalisation de 89 logements dont les typologies sont des T4 simplex et T6 duplex. Le lotissement est conçu comme un assemblage horizontal de maisons à patio, selon une trame proliférante. Le projet est mené à l'agence Candilis en parallèle de recherches sur l'architecture de loisirs, notamment pour les projets de Leucate et Barcarès le long de la cote Languedoc-Roussillon. Le logement type (et sa variation) est groupé par 4 avec les patios et celliers au centre. Ce module répété et assemblé forme des grappes ou « cluster ». Les box de garage et les stationnements aériens sont reliés en périphérie des habitations, au bord des rues. La résidence n'est accessible aux véhicules que depuis 2004-2005.

Chaque maison est constituée selon un plan en L, autour d'un patio privatif, adjoint d'un cellier. Les pièces d'habitation sont tournées vers le patio, la porte d'entrée et la fenêtre de la cuisine sont les seuls percements sur l'extérieur. La maison modèle est un T4 simplex. La variation est un T6, l'agencement du T4 étant toujours valable, auquel est ajouté un étage comprenant deux chambres et une pièce d'eau.

Actualité
L'édifice est en bon état. Suite à l'explosion de l'usine AZF, les menuiseries extérieures ont été changées. Chaque habitant s'est approprié son patio en l'aménageant selon ses besoins. La copropriété a progressivement instauré la résidentialisation de son domaine, en raison de dégradations récurrentes, commençant par la création de haies arbustives sur les limites de propriété, la mise en place de barrières laissées ouvertes dans un premier temps, puis fermées.

Intérêts
Les recherches sur l'habitat moderne au vingtième siècle auront souvent été faites autour de la question des loisirs. Candilis qui aura toujours revendiqué sa culture grecque dans ses compositions, fait ici la synthèse entre habitat de loisirs, ses racines grecques, et le thème du cluster en « mat building » développé par quelques-uns des membres du Team Ten mais qu'ils seront seuls à vraiment réaliser. La composition par 4 maisons accolées par le patio se décrochant, glissant groupe à groupe faisait là une possibilité de jeu infini. Les espaces communs du lotissement étaient dédiés au départ aux jardins, rencontres et jeux d'enfants. La singularité du lotissement génère une véritable cohésion et envie de partage des habitants. La stratégie de résidentialisation mise au point en interne au début 2000 est exemplaire pour ce type de lotissement.

Sources
Archives AMT 690W159
CAJUE 31, Toulouse 45-75, Portet-sur-Garonne : Editions Loubatières, 2009 (biographie)
GRUET S., PAPILLAILL R., Le Mirail, mémoire d'une ville, éditions Poésies AERA, Toulouse, 2008
<http://www.urban-nist.toulouse.fr/> / <http://patrimoines.midi-pyrenees.fr>
<http://www.pss-archi.eu/immeubles/FR-31555-18701.html>

Ces démarches régionales indépendantes n'en demeurent pas moins symptomatiques d'une difficulté à dépasser les frontières institutionnelles de l'inventaire par circonscription. Nous ne pouvons que regretter la rareté des démarches et le manque de coordination des labellisations. Les programmes de recherche transrégionaux européens tentent de les dépasser en ciblant une cohérence géographique et programmatique (les stations thermales des Pyrénées).

Ainsi, nous remarquons que la notion de série est peu prise en compte par la patrimonialisation institutionnelle. Bien que la paternité de l'œuvre soit un critère de labellisation¹⁸, elle ne semble pas légitimer une nouvelle façon d'identifier l'architecture et de communiquer à son propos¹⁹. Ainsi, les éléments conceptuels participant de la cohérence d'une production architecturale ne font pas partie des critères pris en compte dans la sélection des œuvres à labelliser qui restent, au regard de la totalité, des œuvres exceptionnelles et donc uniques. Dans un article retraçant le long parcours semé d'embûches pour l'inscription de l'œuvre de Le Corbusier au Patrimoine mondial de l'Unesco, G. Ragot revient sur la difficile reconnaissance du bien sériel par les instances de la patrimonialisation et préconise une approche nouvelle : « il ne s'agit pas de démontrer la valeur universelle de chaque objet qui constitue la série mais bien la valeur exceptionnelle de l'ensemble en tant que construction intellectuelle »²⁰. Or, face à la nécessité de trouver les instruments adéquats pour aborder la production d'une période caractérisée par la production de logements en grand nombre, la question de la paternité des œuvres semble être une piste intéressante à creuser²¹. Elle permet de « déplacer le statut de l'objet sélectionné – qui n'est plus un bien unique mais une série – et sa nature même – qui n'est plus le bâti mais une œuvre et son fil directeur »²².

2. La cité des Mûriers, reconnaissance d'une diversité dans l'unité ?

La mémoire collective des « habitants gardiens »

La cité des Mûriers a été construite entre 1967 et 1971 par G. Candilis, A. Josic et S. Woods dans le quartier de Bellefontaine au Mirail. Elle comprend 89 maisons dont 35 maisons T4 en RDC et 54 maisons T6 en R+1 avec terrasse. Elle est la synthèse de la double recherche de ses architectes sur l'évolutivité du logement et sur l'habitat de vacances. Elle reprend les codes de l'architecture méditerranéenne - notamment l'architecture médinale - à travers l'agglomération de maisons compactes, le développement de l'espace habité autour d'un patio, le recours à des toitures terrasses accessibles, une architecture blanche peu ouverte sur l'extérieur. La maison se déploie uniquement à l'intérieur, autour du patio. Une seule façade, la plus longue, s'ouvre sur l'extérieur avec la fenêtre de la cuisine et la porte d'entrée. L'imbrication des maisons par quatre, les ruelles piétonnes, élargies de placettes de jeux pour enfants, entendent générer convivialité ainsi qu'une certaine mixité sociale.

Figure 3 : La cité des Mûriers en 2008 – source : J. Sauvage



Les maisons sont conçues pour être évolutives. Selon le thème du déterminé/indéterminé, cher aux architectes, l'espace intérieur est rendu modulable par le cloisonnement non porteur et la partition servi-servant. De plus, pour les 54 maisons T6 (les seules possédant un étage et une terrasse), les terrasses sont prévues pour supporter une surélévation et répondre ainsi aux besoins d'une famille s'agrandissant. Une seule maison T6 a eu recours à cette extension.

Dès le départ, le projet est l'objet d'une réception positive de la part de ses habitants dont la plupart, avertis et cultivés, travaillent comme cadres, architectes ou universitaires au Mirail. Parmi eux, des personnalités fortes vont porter haut la genèse et les valeurs des Mûriers. Paul Desgrez architecte, ancien enseignant à l'école d'architecture de Toulouse, a participé à la construction du Mirail dans l'équipe de l'agence. En 2008, il fait le récit du projet et des principes directeurs en mettant en lien (en série) les Mûriers avec l'œuvre de Candilis, Josic et Woods. Il apparente la cité des Mûriers aux projets de « collectif horizontal expérimental » et la relie aux autres opérations en cours à l'époque : « Il y avait toute une trame qu'on avait mise au point, en même temps on était sur Leucate et tout cet habitat de loisir qu'on développait en grande masse le long de la côte Languedoc Roussillon : Leucate, Barcarès, tout ça »²³.

Anne-Marie et Jean Sauvage, arrivés en 1970, sont deux autres figures importantes des Mûriers. Dès leur installation et pendant plus de trente ans, Anne-Marie participe au conseil syndical de la copropriété et s'engage dans les associations culturelles du quartier. Jean, ancien professeur d'histoire géographique, travaille à « l'enracinement du quartier dans la longue histoire de Toulouse »²⁴. Ses écrits

donnent à cette architecture un ancrage et une légitimité historique : l'histoire du quartier, selon lui, étant en partie construite par la mémoire de ses habitants (à noter que J. Sauvage écrit mémoire en lettres capitales dans son texte). Il confie sa fierté d'habiter dans une maison conçue par ces architectes : « On est classé Candilis ici. Quand j'ouvre le plan de la maison d'ici, c'est inscrit Candilis en bas »²⁵.

Cette conscience aigüe de la paternité de l'œuvre, et l'évolution du quartier à partir des années 1980, poussent un petit groupe de primo-arrivants dont P. Desgrez, et J. Sauvage, à se mobiliser pour la sauvegarde de la cité des Mûriers.

Vers une patrimonialisation ouverte

A partir des années 1985-1990 et pour de multiples raisons²⁶, les premiers propriétaires revendent à des ménages n'ayant pas la même connaissance de la genèse architecturale de leur quartier. Les maisons subissent alors leurs premières transformations : changement des menuiseries et des volets en bois marrons par des huisseries de couleur, occupation outrancière des devants de porte et stationnement sauvage à l'intérieur de la résidence, percement de fenêtre dans les salles de bain, installations diverses sur les terrasses des maisons T6, etc.

En 2004, le colloque « Le Team Ten et le logement collectif à grande échelle en Europe »²⁷ auquel assistent certains des habitants des Mûriers, permet un retour critique sur les réalisations des architectes du Team Ten et interroge la reconnaissance de leurs réalisations, notamment celles du Mirail. Dans ce cadre, des échanges ont lieu entre Rémi Papillault, alors architecte conseil dans le cadre du Grand Projet de Ville du Mirail et les habitants des Mûriers, notamment au sujet du tout jeune label « Patrimoine du XX^e siècle ». Quelques mois plus tard, les primo-arrivants, qui voient là un moyen de protéger à la fois la qualité de vie et l'unité esthétique de leur cité, déposent un dossier de demande de labellisation²⁸.

Forts de la dynamique impulsée, les habitants font modifier le règlement de copropriété en y intégrant des règles de bonne conduite visant à « conserver et même accroître la valeur » des maisons et éviter de transformer la copropriété en un « lieu de disparités inesthétiques »²⁹.

En 2014, ils modifient aussi le livret d'accueil de la résidence avertissant les nouveaux venus : « Habiter la résidence des Mûriers est souvent un choix du cœur, l'architecture atypique de notre résidence en fait son originalité et si nous souhaitons garder cet esprit dans son ensemble, nous devons être vigilants à tout point de vue »³⁰.

Ces précautions n'empêchent pas le temps de faire son œuvre et, en 2015, suite au constat que « les façades des maisons ont perdu de leur blancheur, les arbres se sont développés, une clôture limite la copropriété et la multiplication des voitures a modifié l'utilisation de l'espace », les copropriétaires se lancent dans un projet d'embellissement global, coordonné par l'architecte Isabel Ambite-Robin.

L'unité esthétique de l'ensemble, la signature des architectes concepteurs, la récente labellisation ainsi que les caractéristiques d'une architecture difficilement individualisable modèrent alors, voire

contiennent, des velléités de transformation lourde et aboutissent à un projet de réhabilitation sur mesure. Établi sur une temporalité longue, rythmé par les conseils syndicaux et les assemblées générales, le projet se décline en deux grands volets de travaux correspondant aux deux échelles habitées de la cité, le réaménagement des espaces collectifs extérieurs³¹ et la réfection des espaces privatifs relatifs aux façades des maisons³².

Ainsi, tout en militant pour la préservation de l'unité esthétique de leur cité et pour la connaissance de l'histoire du projet, les habitants s'organisent pour règlementer et encadrer l'évolution de leur cité.

En conclusion, la notion d'œuvre en série interroge ici la patrimonialisation institutionnelle et la patrimonialisation sociale³³.

Dans la patrimonialisation institutionnelle, la série n'est bien souvent qu'un moyen. Moyen d'identifier et d'inventorier des bâtiments, moyen encore de légitimer la sélection d'un bâtiment face à sa représentativité dans la série³⁴. Or, la série n'est jamais reconnue en tant que telle, pour elle-même, elle n'est que la première étape dans le processus de patrimonialisation. Nous faisons l'hypothèse que le rejet de cette approche s'explique par la fidélité des acteurs institutionnels, et du cadre juridique mobilisé lors d'une labellisation, aux procédures d'inscription et de classement au titre des Monuments historiques qui sont par définition, chargées de protéger des œuvres uniques, singulières et dans un bon état de conservation.

Dans la patrimonialisation sociale, la régulation des appropriations habitantes par les habitants eux-mêmes³⁵ ouvre une piste pour une protection relative des opérations permettant d'intégrer la dimension sérielle de l'habitat collectif de la seconde moitié du XX^e siècle³⁶. Ainsi, la connaissance architecturale et historique de l'œuvre et la régulation contextualisée de sa transformation gagneraient à travailler ensemble. Or la dimension évolutive de l'œuvre ainsi que sa dimension sérielle interne ne sont que peu considérées par le processus de patrimonialisation institutionnelle³⁷.

La dimension sérielle véhiculée par le principe de paternité de l'œuvre ouvre une piste intéressante quant à la reconnaissance d'un nouveau critère, plus distancé par rapport à la matérialité des œuvres³⁸, qui permettrait de reconnaître comme unitaire et faisant ensemble, une série d'œuvres réunies par les principes de conception de ses architectes, et de tolérer, à l'intérieur d'une unité conceptuelle, l'appropriation nécessaire à un « art d'habiter »³⁹.

Notes :

1

Georges Candilis, « Habitat pour le plus grand nombre », *Techniques et architecture*, n°11-12, 1953, pp. 8-15

2

Bénédicte Chaljub, Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods, Carnets d'architectes, éditions du Patrimoine, 2010, pp. 56-75 et aussi S. Lacaille, « Bagnols-sur-Cèze, la première ville nouvelle », *Le Moniteur Architecture*, 2010 avril, n°196, pp. 86-91

3

Richard Klein, The Cité de l'Etoile, Bobigny, 1956-1963, Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods Architects », *Docomomo Journal*, n°54, Housing Reloaded », Eindhoven, 2016, pp. 22-27; et aussi : R. Klein, *La cité de l'Etoile à Bobigny, un modèle de logement social : Candilis, Josic, Woods*, Paris, Créaphis éditions, 2014, 157 p.

4

Raphaëlle Saint-Pierre, « Georges Candilis, l'unité touristique de Leucate-Barcarès », *Architecture Mouvement Continuité*, septembre 2020, n°288-289, pp. 75-85

5

Bruno Fayolle Lussac, Rémi Papillault (dir.), *Le Team X et le logement collectif à grande échelle en Europe. Un retour critique des pratiques vers la théorie*, Actes du séminaire européen, Toulouse, 27 et 28 mai 2004, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2008, 230 p.

6

“Candis, Josic, Woods”, *A decade of architecture and urban design*, Stuttgart, Krämer, 1968, 226 p.

7

Bernard Huet, « Le mariage de la Casbah et du Mécano », *Architecture d'aujourd'hui*, n°177, 1975, p. 45.

8

Stéphane Gruet, Rémi Papillault (dir.), *Le Mirail, mémoire d'une ville. Histoire vécue du Mirail de sa conception à nos jours*, Toulouse, Poësis-AERA, 2008, p. 41 et p. 75.

9

Chaljub, op.cit, 2010

10

Définition *Le Robert* en ligne, consulté le 28.01.2021

11

Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009, p. 199

12

https://issuu.com/casamemoire/docs/guide_des_architectures_xxe_siecle_de_casablanca, consulté le 2.02.21 et entretien avec Abderrahim Kassou, ancien président de *Casamémoire*, Le 2 février 2021

13

On doit les premières labellisations à la Drac PACA en 2000 pour la cité des Mûriers à Manosque, et en 2006 pour La Viste à Marseille et le Petit Nice à Aix-en-Provence. En 2008, la cité de l'Etoile à Bobigny est labellisée par la Drac d'Ile de France. En 2014, c'est au tour de La cité des Escanaux et de la cité du Bosquet à Bagnols sur Cèze, des stations balnéaires de Port Barcarès et de Port Leucate à recevoir le label. Par la suite, deux des villas de la cité du Bosquet et le village de vacances Les Carats sont protégés au titre des « Monuments Historiques ».

En 2016, suite à la mission d'inventaire de l'architecture du XX^e siècle en Midi-Pyrénées, est labellisée la cité des Mûriers. L'étude intervient après le GPV du Mirail.

14

Michèle François, Valérie Gaudard, « Labelliser le patrimoine du XX^e siècle : stratégies et méthodes à travers l'exemple des DRAC Ile-de-France et Occitanie », *Patrimoines du Sud : Les labels patrimoniaux à l'épreuve de l'expérience*, 9/2019

15

Entretien avec M. François, le 21.01.21

16

Michèle François (dir.), *Le label Architecture contemporaine remarquable dans le Gard et dans l'Hérault*, Montpellier, DRAC Occitanie, 2020, p. 57

17

Le Marché parking des Carmes, l'université du Mirail, l'école élémentaire publique Paul Dottin, l'immeuble de logements Gauguin et la cité des Mûriers à Bellefontaine.

18

DRAC Ile-de-France, « 1945-1975, Une histoire de l'habitat. 40 ensembles *Patrimoine du XX^e siècle* », Paris, Beaux-Arts éditions, 2010, 95 p.

19

Maristella Casciato, « L'auteur et le patrimoine », dans M. Casciato, E. d'Orgeix (dir.), *Architectures modernes, l'émergence d'un patrimoine*, Mardaga, 2012, p. 43-50

20

Gilles Ragot, « Nature et spécificités du patrimoine moderne au sein de la liste du patrimoine mondial de l'Unesco », dans France Vanlaethem, Marie-José Therrien (dir.), *La sauvegarde de l'architecture moderne*, Presses de l'université du Québec, 2014, pp. 155-166

21

Par exemple, Franz Graf, Yvan Delemontey, *Honegger frères : architectes et constructeurs 1930-1969*, Gollion, Infolio, 2010, 261 p.

22

E. d'Orgeix E., « Sériat Mania ou comment repenser la mise en série du patrimoine du XX^e siècle », in M. Casciato, E. d'Orgeix (dir.), *Architectures modernes, l'émergence d'un patrimoine*, Mardaga, 2012, p. 30.

23

Entretien Paul Desgrez, 2008, auprès de l'association de quartier La gargouille

24

Jean Sauvage, *L'histoire du quartier de Bellefontaine*, 2008, p. 10
<https://fr.calameo.com/books/0002910531f5e85fb4610>

25

Entretien Anne-Marie et Jean Sauvage, le 16.01.20

26

Notamment l'arrivée massive des familles des travailleurs immigrés durant les années 1960, la montée de l'incivisme et de l'insécurité. Gruet, Papillault, 2008, op. cit.

27

Bruno Fayolle Lussac, Rémi Papillault, 2004, op. cit.

28

En 2006 selon les dires des acteurs impliqués. Il faudra attendre l'étude globale sur l'architecture XX^e en Midi-Pyrénées pour la labellisation effective en 2016. Entretien avec Marie-Emmanuelle Desmoulins, chargée d'études, chargée de protection des Monuments Historiques, Drac Occitanie, le 20 janvier 2021

29

Cet ensemble de règles, discutées en Assemblée Générale en juin 2007 concernent notamment, le maintien de la forme extérieure originelle des maisons et la régulation des appropriations des abords. Entretien avec Isabel Ambite Robin, architecte de la copropriété, le 13 février 2020

30

Livret d'accueil des Mûriers, 2014

31

Espaces verts, stationnement, éclairage, revêtements de sols, etc.

32

Teinte de l'enduit des façades, isolation des maisons, production d'énergies renouvelables ou changement des huisseries dans le respect d'une unité esthétique.

33

Michel Rautenberg, *La rupture patrimoniale*, Bernin, À la croisée, 2003, 173 p.

34

Nathalie Heinich, 2012, op. cit.

35

Sur le sujet, voir notamment Federica Gatta, Alice Sotgia, *L'Habiter comme patrimoine*, collection Habiter : Cahiers transdisciplinaires, éditions Imbernon, 2020 et Maria Gravari-barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses universitaires de Rennes, 2005, 618 p.

36

A ce sujet, voir les écrits de Géraldine Djament-Tran, « La place des habitants dans la patrimonialisation conflictuelle du logement social. Etudes de cas croisés à Plaine Commune », *EchoGéo*, 33/2015 et « La patrimonialisation du logement social, observatoire de l'omnipatrimonialisation fragile », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 8 | 202, 2020

37

Le bon état de conservation reste un critère fort dans la sélection des œuvres pour la labellisation. Entretien M. François, le 21.01.21

38

Une réhabilitation « juste » concerne le patrimoine, à la fois comme objet physique et comme objet de sens, dans André Micoud, Jacques Roux, « L'architecture en procès de réhabilitation. Réflexions sur l'appropriation des traditions constructives », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°72, 1996, pp. 136-153

39

Ivan Illich, *L'art d'habiter*, Paris, éditions du Linteau, 2016, 21 p.